

PRIX POSTER COFEMER/SOFMER/ESPRM/AJMER

Internes DES de MPR

RÈGLEMENT

1. DÉFINITION

Un prix « Poster » est décerné à un interne DES de MPR par le COFEMER, pour récompenser l'auteur du meilleur Poster accepté au congrès SOFMER de Bordeaux 2019.

2. INTERNES ELIGIBLES

- Internes DES de MPR en cours de formation

3. MODALITES DE SELECTION

- Dans un premier temps, les résumés, soumis par un interne, acceptés pour une communication affichée pour le congrès de Bordeaux 2019, sont classés sur la base des notes attribuées par le Comité Scientifique de la SOFMER
- les dix premiers classés se verront proposé d'effectuer une présentation orale de leur poster lors de la session « **Best-of Poster** » du congrès (**17 ou 18 octobre 2019**).
- En cas de désistement ou de non réponse d'un candidat classé en rang utile, le candidat classé juste en suivant sur les notes données aux abstracts par le Comité Scientifique de la SOFMER est contacté.
- La présentation orale du poster devra être effectuée en trois minutes en langue anglaise.
- Un jury composé de 8 personnes : 2 représentants SOFMER, 2 représentants COFEMER, 2 représentants ESPRM et 2 représentants de l'AJMER ; Assistera aux présentations orales des posters et les classera. La composition du jury sera affichée sur le site du congrès.
- La présentation effectuée par le candidat est évaluée sur trois critères : qualité du résumé, qualité de la présentation orale, intérêt scientifique du travail.
- Le candidat, ayant obtenu la meilleure note lors de la présentation orale, est lauréat du Prix Poster SOFMER/COFEMER/ESPRM/AJMER.

4. DROITS ET DEVOIR DES LAUREATS

Le COFEMER s'engage à remettre au lauréat un chèque d'un montant de 1000 euros. L'interne s'engage à publier une « brève » dans les « Actualités en MPR ».